



VILLE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

----- CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 30 MAI 2022 – 19h00 (Auditorium)

PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, MOREAU Marc, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Représentés : ZWALD Jérémy par VIART Jean-Michel, SENECOT Sabine par ROUSSEL Steve, LESPINASSE Angélique par JOUAULT Gervaise, AUGUIN Isabelle par VIENNE Cathy, PETITJEAN Patrick par GROSJEAN Patrick, BRIYS Élise par BROUILLET Michel.

Le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance : Olivier JOUAULT

Désignation de l'auxiliaire du secrétaire de séance : Laurent PIGNEROL

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28.03.2022

Lecture du rapport par Monsieur le Maire

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Le procès-verbal du 28 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2022-41 TROYES CHAMPAGNE METROPOLE – FONDS DE CONCOURS – CŒUR DE VIE – PISTE CYCLABLE - APPROBATION

Lecture du rapport par Christine JOLY

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le fonds de concours d'un montant de 4000€ pour la phase 1, 7908,40€ pour la phase 2 et 4000€ pour la création d'accroches vélos attribué par la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole en vue de participer au financement à « l'aménagement d'une piste cyclable dans le cadre du projet cœur de vie »
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

2022-42 SYNDICAT MIXTE – EPTB SEINE GRANDS LACS – FOURNITURE ET POSE DE REPERES DE CRUE - CONVENTION
Lecture du rapport par Michel BROUILLET

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document administratif, juridique ou financier se rapportant au présent exposé des motifs,
- **D'INSCRIRE** en dépenses de fonctionnement du budget communal 2022 les crédits correspondants.

2022-43 REGULARISATION DE LA SITUATION PARCELLAIRE CADASTREE – REDECOUPEGE PARCELLAIRE AU NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF DU STADE DE LA BURIE
Lecture du rapport par Olivier LELIEVRE

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** :
 - D'une part, la volonté du redécoupage parcellaire par unité d'usage sur le complexe
 - D'autre part, la volonté du passage dans le domaine public de la parcelle comprenant le parking
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à solliciter un géomètre pour la réalisation de cette modification
- **D'OUVRIR** les crédits nécessaires à cette décision.

2022-44 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – GYMNASSE F. GANNE – ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DE BASKET-BALL
Lecture du rapport par Jean-Marc WEINLING

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention avec le comité de l'Aube de Basket Ball.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

2022-45 REALISATION DU GUIDE DES ASSOCIATIONS SANCEENNES – RECHERCHE DE SPONSORS
Lecture du rapport par Gervaise JOUAULT

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **FIXER** les tarifs des encarts de publicité du guide des associations tels qu'ils sont présentés ci-avant,
- **DETERMINER** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juin 2022 et ce jusqu'à nouvel avis,
- **IMPUTER** ces recettes au compte 758 – Produits divers de gestion courante au budget communal.

2022-46 AGREMENT « SERVICE CIVIQUE »

Lecture du rapport par Aurore DESMOUTIERS

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'agrément « service civique » pour 3 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au présent exposé des motifs.

2022-47 MINI-CAMPS – ETE 2022

Lecture du rapport par Emilie DA SILVA

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le projet de 100% de reste à charge par enfant pour les familles extérieures et 40% par les familles sancéennes qui définiront les tarifs des camps d'été 2022 de l'ACM. (Tarifs avant déduction bon CAF)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

2022-48 SEJOUR « CLASSE DECOUVERTE » - A SAINT-GILLES CROIX DE VIE (85) – PERIODE DU 08 AU 15.10.2022

Lecture du rapport par Anne SPIRE

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le projet de classe découverte 2022-2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

2022-49 COMITE SOCIAL TERRITORIAL (C.S.T.) – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL COMMUN A LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS ET AU C.C.A.S. – DECISION DE RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS

Lecture du rapport par Patrick GROSJEAN

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

- **D'APPLIQUER le paritarisme numérique** en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement égal à celui des représentants titulaires du personnel. **Ce nombre est donc fixé à 3 pour les représentants titulaires de la collectivité et de l'établissement** et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- **DE DIRE QUE** l'avis du CST résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité et de l'établissement.

2022-50 REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMETRIQUES AUX ELUS

Lecture du rapport par Thierry JOLY

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE SIGNER** les ordres de missions concernant les élus municipaux,
- **DE PREVOIR** les remboursements sur les bases définies ci-dessus,
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires au budget communal

2022-51 SOCIETE SPL-XDEMAT – NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Lecture du rapport par Olivier JOUAULT

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :
 - le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
 - le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;
- **DE DONNER** pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

2022-52 CREANCES AYANT FAIT L'OBJET DE DECISIONS D'EFFACEMENT – COMPTE 6542

Lecture du rapport par Béatrix DE BOUDEMANGE

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'INSCRIRE** la dépense au budget communal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Lecture du rapport par Fanny BUSI

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur le montant s'élevant à 103,18 € au compte 6541 du budget principal.

2022-54 MODIFICATION D'UNE AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT) – FINANCEMENT D'UN PROJET SPORTIF COMMUNAL – GYMNASSE MUNICIPAL FERNAND GANNE*Lecture du rapport par Jean-Michel VIART*

Marc MOREAU. Je n'aurais qu'une seule remarque, au-delà du fait qu'on va voter contre ce dossier. La seule remarque que j'ai à faire, c'est que j'ai l'impression qu'on est avec un dossier où la situation financière nous échappe totalement. Je crains qu'il y ait une prochaine présentation avec peut-être quelques centaines de milliers d'euros de plus. Je suis dubitatif.

Monsieur le Maire. Vous avez le droit d'être dubitatif. On est tous aussi surpris de voir ces augmentations. On connaît la situation mondiale, l'après-Covid, la guerre en Ukraine, les entreprises qui ont du mal à trouver des matières premières, le prix des matières premières qui s'envole. On a même des difficultés à trouver des entreprises parce qu'elles sont bien chargées, même des bureaux d'étude sont difficiles à trouver. Après, on fait ou pas, on est bien dans ce système. Toutes les collectivités sont dans le même schéma que nous. Certaines décident de renoncer à des projets. Aujourd'hui, on est plutôt dans l'esprit de continuer nos projets parce qu'ils vont dans le bon sens. On a bon espoir d'obtenir les subventions en conséquence.

Éric LARGITTE. J'ai assisté il y a 15 jours à la commission sur cette délibération. J'avais noté un prévisionnel à 10 800 000 €. Je constate que pour la même délibération, on passe à 11 700 000 €. Je suis toujours étonné par la hausse des coûts prévisionnels. Pour moi, la réussite d'un projet, ce sont quatre axes : le coût, le délai, le temps et la qualité. Je m'aperçois que la première phase de coût, on n'arrive pas à figer, dans des limites raisonnables, à avoir une estimation qui ne bouge pas dans le temps. Je m'aperçois que tous les trois mois, on a des réajustements très significatifs. Pour moi, c'est un risque d'échec de ce projet. Ça peut rester un projet d'intention et pas un projet qu'on va mettre en place, parce qu'actuellement la conjoncture, internationalement, on n'a aucune certitude de ce qui va se passer au niveau des taux, au niveau surtout de la matière première. On sait qu'il y aura une pénurie alimentaire dans quelques mois, également une pénurie de matières premières. Comment allez-vous faire quand vous allez démarrer ces travaux ? Avez-vous un plan de remédiation pour dire : le risque est identifié, on va pouvoir le cibler ? Ou dire : on continue et on va continuer à perte par rapport à cette escalade financière ?

Monsieur le Maire. Vous parlez d'un différentiel entre les affaires générales et le conseil municipal. Lorsque nous avons fait les affaires générales, nous n'avons pas tous les lots. Nous avons certains lots, ceux qui avaient été répondus. Pour les lots qui n'avaient pas été répondus, nous n'avons qu'une estimation. Nous avons proposé d'augmenter l'estimation de l'architecte de 30 % par rapport à ce qu'il avait estimé au départ, il y a 5 mois. Lorsque personne ne répond à une consultation, on peut aller consulter directement les entreprises. Sur ces entreprises, on en saura plus lors de la CAO de vendredi, il semblerait qu'il y ait une entreprise qui pourrait répondre dans les délais, avec le matériel dans les délais, mais on n'est pas à une augmentation de 30 %, mais une augmentation de 50 %. On a intégré cette augmentation dans les calculs. Nous avons deux CAO prévues, le 3 juin et une autre début juillet. Celle du 3 juin devrait valider les lots qui n'ont pas été sollicités, où aucune entreprise n'a répondu. Celle de début juillet devrait valider les lots pour lesquels nous n'avons pas retenu, malgré que des entreprises aient répondu. Il est possible que courant juillet, on ait encore quelques mauvaises surprises. Comme il est possible qu'à l'arrivée, une fois que les travaux sont faits, il y ait eu des augmentations. Je reviens à ce que je disais, on fait ou pas. Si on part du principe qu'on ne fait pas, on arrête. Sinon, on y va, on prend des risques, on assume ces risques. J'ai toujours dit que j'assumais ce genre de chose. On a de bonnes chances d'avoir les subventions qui vont en face parce qu'il y a des subventions qui sont là, mais aussi des projets qui s'arrêtent parce que les prix flambent. Donc, ça donne plus de possibilités pour ceux qui continuent le projet. On y va ou pas. Nous, on prend le parti d'y aller. Je pense que ce sera un bien pour la commune. Je suis d'accord avec vous, il faut savoir où on met les pieds et il faut être sûr de ne pas faire dévier les finances de la commune. On en est là.

Éric LARGITTE. Pour moi, c'est un pari ambitieux, mais vous avez quand même une limite par rapport à la dérive des prix qui n'arrêtent pas de flamber, et surtout cette pénurie de matières premières. Avez-vous déjà une matrice de risques par rapport à ce qui risque d'arriver ?

Monsieur le Maire. On sait, on assume. On est tous logés à la même enseigne. C'est un peu le risque.

Daniel PICARA. J'abonderais dans ce qui a déjà été dit, dans le sens où quand on vous écoute, par rapport aux finances, vous avez beaucoup plus de réflexions qui supposent que vous allez avoir ça, qui supposent que vous obtiendrez telle ou telle subvention. Mais quand on voit les chiffres que vous annoncez, avec les augmentations qui sont écrites, je pense que vous serez certainement, à court ou à long terme, obligé de supprimer d'autres projets que vous aviez en tête et que vous aviez écrit. Je pense que c'est un peu léger, dans le sens où vous supposez avoir ceci, vous espérez avoir cela. Mais quand on passe des chiffres que vous aviez estimés aux chiffres d'aujourd'hui, qui peut-être changeront, peut-être pas dans les mêmes pourcentages, mais je pense qu'il y a des choses que vous ne pourrez pas faire.

Monsieur le Maire. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre qu'il faut aller chercher les subventions. Vous disiez lorsque vous étiez maire que vous preniez votre valise pour aller chercher des subventions. Nous faisons la même chose. Et là, ce n'est plus des valises que nous prenons ! On y va, on verra dans quelques délibérations qu'on a aussi des succès dans ce genre de chose, qu'on ne pouvait peut-être pas espérer, ou que certains d'entre vous n'espéraient pas.

Jean-Marc WEINLING. Je vais m'abstenir parce qu'on nous demande de valider un projet de plus de 11 millions d'euros sans chiffrage détaillé et sans plan de principe de ce qui va être fait. Pour moi, ce n'est pas possible de prendre une décision avec un dossier aussi flou.

Monsieur le Maire. Sachez que les travaux démarrent. Les travaux de démolition sont en cours.

Jean-Marc WEINLING. En plus, il y a l'aspect délai puisqu'il faut à tout prix que tout soit fini fin 2023 si on veut pouvoir entrer dans le dispositif Terre de Jeux.

Monsieur le Maire. Ce n'est pas trop le dispositif Terre de Jeux. Lorsque je parle d'aller chercher des subventions, il y a certaines subventions que l'on peut obtenir. Il y a plusieurs conditions, l'une d'entre elles, c'est que les travaux puissent être terminés pour décembre 2023. S'ils ne sont pas terminés en décembre 2023, tous les travaux restants ne seraient pas subventionnés, ce qui serait fortement dommageable. A l'heure actuelle, les travaux démarrent. Compte tenu du fait qu'on n'a pas eu tous les lots, on n'a pas pu enclencher le planning de travaux tel qu'on le désirait, c'est-à-dire début juillet. Néanmoins, une partie va se faire sur juillet et le gros des travaux, notamment la réfection de la toiture de la salle 1, devrait se faire à partir de septembre. On aura une fermeture complète du gymnase à partir du 15 juin jusqu'au minimum début avril 2023. On fait tout ce qu'il faut pour qu'on puisse rendre la salle 1 utilisable à partir d'avril 2023, que tout puisse être opérationnel pour septembre 2023. Avec encore quelques petits aléas, bien évidemment.

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour 24

Contre 2 Marc MOREAU – Anne SPIRE

Abstention 3 Jean-Marc WEINLING – Eric LARGITTE – Daniel PICARA

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à la Majorité hormis « 2 contre » de Marc MOREAU et Anne SPIRE et « 3 abstentions » de Jean-Marc WEINLING, Eric LARGITTE et Daniel PICARA, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport ci-dessus énoncé.
- **D'AUTORISER** le programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour le financement des travaux concernant rénovation énergétique démolition/construction, réaménagement du gymnase municipal Fernand Ganne tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Libellé de programme N° AP 007	Montant de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiement (TTC)		
		2021 (mandaté)	2022	2023
Construction salle multi-activités gymnastique	11 700 000,00 €	120 795,00 €	4 560 000,00 €	7 019 205,00 €

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

2022-55 MODIFICATION D'UNE AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT) – FINANCEMENT DU PROJET « PETITE-ENFANCE » - MULTI-ACCUEIL ET RELAIS PETITE-ENFANCE

Lecture du rapport par Jean-Michel VIART

Marc MOREAU. Il arrive un moment où je ne sais plus quoi dire face à des dossiers qui nous sont présentés. J'ai bien entendu vos explications, Monsieur le Maire, il y en a que je partage bien évidemment. Je sais que vous ne maîtrisez pas tout, que nous ne maîtrisons pas tout. Mais quand même, on est face à une réalité comptable et de chiffres. Je pense qu'il va falloir plus de 3-4 ans pour absorber tout ça. On est parti à 1,7 million avec cette maison et on est déjà à 4,1 millions.

J'ose espérer qu'à la prochaine présentation, il n'y aura pas quelques centaines de milliers d'euros de plus. Bien sûr qu'on est pour ce projet. Néanmoins, on s'abstiendra aussi sur ce projet, on ne votera pas contre, la démarche est un peu différente. L'enveloppe est un peu différente aussi, elle est plus facilement absorbable je pense. Mais le cumul de tout ça fait que nous sommes toujours très inquiets. Permettez-moi une réflexion qui ne vous est pas destinée spécifiquement. D'ailleurs, je l'ai déjà dit au début. Pour avoir été un peu dans la maîtrise d'ouvrage à une époque de ma vie professionnelle, il me semble quand même qu'il y a eu, peut-être (je n'accuse personne) des erreurs d'appréciation du chantier, des oublis, je ne sais pas. Je pense qu'il y a eu quelque chose à ce niveau-là. On se couchera un peu plus inquiet ce soir, mais on s'abstiendra sur ce dossier en souhaitant qu'il soit quand même réalisé au plus tôt.

Monsieur le Maire. Vous parliez d'une première estimation aux alentours de 1,8 million. On n'était pas du tout sur le même projet. On était juste sur la construction d'une nouvelle petite enfance. Là, on est sur une petite enfance avec un relais d'assistance maternelle (RAM) à côté. A l'origine, ce RAM, c'était déjà quasiment 1 million. Ensuite, nous sommes parti sur un projet de bâtiment exemplaire, pour répondre à l'appel à projet du Grand Est sur ce dossier, c'est-à-dire qu'il soit passif, positif et avec des matériaux biosourcés. Automatiquement, ça change la donne. On aura un bâtiment exemplaire, mais bien évidemment, il est plus cher. D'un autre côté, ça nous permet aussi d'aller chercher des subventions que nous n'aurions pas eues si nous n'avions pas été dans ce sens-là.

Éric LARGITTE. C'est un beau projet. Les irritants à ce projet, c'est toujours la même cause : la sous-estimation des coûts. Surtout quand on se projette sur les prochaines années, 2022 et 2023, par exemple en 2023, on a 3 millions par rapport au crédit de paiement pour ce projet, et 7 millions par rapport au projet précédent. Ça fait 10 millions en 2023. Il ne faut pas oublier que vous avez un budget de fonctionnement, peut-être des projets en parallèle. Il faut bien anticiper un risque, pas de tutelle, mais de grosses dépenses financières ! Je plaisante un petit peu pour détendre l'atmosphère !

Monsieur le Maire. Je préfère que ce soit une plaisanterie. S'il y a bien une commune dans l'agglomération dont la situation financière est solide et vérifiée il n'y a même pas un an par les services de l'État, c'est bien la nôtre. Dans la délibération suivante, on parle de pouvoir faire des emprunts-relais, ce n'est pas à toutes les communes qu'on donne ça.

Éric LARGITTE. Sous forme de boutade, ce que je veux dire, c'est qu'il faut identifier le risque. Et derrière, vous appliquez un plan de remédiation, ou revoir le SCOP du projet. Je pense que vous pouvez mener à bien les différents projets, mais en identifiant bien les risques.

Jean-Marc WEINLING. Je vais faire à peu près la même remarque que sur le projet précédent. Faute de détails et de visibilité sur le montant des subventions, donc sur le reste à charge pour la commune, en l'état des choses, je vais m'abstenir.

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	24	
Contre	0	
Abstention	5	Marc MOREAU – Anne SPIRE – Daniel PICARA – Éric LARGITTE – Jean-Marc WEINLING

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 5 abstentions » de Jean-Marc WEINLING, Éric LARGITTE, Daniel PICARA, Anne SPIRE et Marc MOREAU, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport ci-dessus énoncé.
- **D'AUTORISER** le programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour le financement des travaux de construction d'une structure multi-accueil et d'un Relais Petite Enfance tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Libellé de programme N° AP 004	Montant de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiement (TTC)			
		2020 (mandaté)	2021 (mandaté)	2022	2023
Construction Multi accueil et RPE	4.150.000,00 €	9 107,40 €	111 998,36 €	1 000 000,00 €	3 028.894,24 €

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

2022-56 CONTRAT DE PRET RELAIS – PREFINANCEMENT DES SUBVENTIONS DES OPERATIONS EN COURS

Lecture du rapport par Jean-Michel VIART

Éric LARGITTE. Dans l'hypothèse favorable, sur les 4 millions, vous avez la possibilité de ne consommer que 2 millions. Donc vous pouvez rembourser par anticipation sans problème. Mais dans l'hypothèse inverse, où les 4 millions sont

insuffisants et vous avez besoin de 6 millions, sur quels critères ? Est-ce que ce sont les mêmes taux ? 4 %, 5 % ? Est-ce que vous avez déjà des garanties par rapport à votre courtier, votre banquier ?

Monsieur le Maire. Vous savez l'évolution des taux. Normalement, nous n'aurions pas besoin de 4 millions. La logique voudrait qu'on ait besoin entre 1 et 2 millions. Mais quelle sera la logique réellement ? Je ne connais pas aujourd'hui le délai dans lequel le Grand Est va nous répondre pour les avances de subvention. S'ils nous répondent très rapidement, ça va. S'ils prennent 3 ou 4 mois pour nous verser, ça va être plus difficile. Normalement, ça ne devrait pas trop mal se passer. Si on n'utilise qu'entre 1 et 2 millions, on a une capacité à 4...

Anne SPIRE. Ce prêt relais, vous comptez le faire démarrer à quelle période ?

Monsieur le Maire. On a l'obligation, au moment où on édite le contrat, de prendre 10 %, 400 000 €. Après, c'est à la demande. Pour l'instant, je n'ai pas de demande particulière puisqu'on est à plus de 3 millions de trésorerie.

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour 25

Contre 0

Abstention 4 **Marc MOREAU – Anne SPIRE – Daniel PICARA – Eric LARGITTE**

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 4 abstentions » d'Éric LARGITTE, Daniel PICARA, Anne SPIRE et Marc MOREAU, décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant au présent exposé des motifs,
- **D'INSCRIRE** tant en dépenses qu'en recettes, en section d'investissement et en section de fonctionnement du budget communal 2022 les crédits correspondants.

2022-57 BUDGET 2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Lecture du rapport par Cathy VIENNE

Anne SPIRE. Dans les dépenses de fonctionnement, la ligne taxe foncière, + 36 000 €, ça correspond à quoi ?

Monsieur le Maire. La taxe foncière sur l'article 63-512, puisque nous avons acheté le bâtiment 3, on anticipe la taxe foncière de ce bâtiment. Le bâtiment est destiné à être revendu, il va l'être, mais on se prépare à payer la taxe foncière. Comme on a l'habitude de valoriser plus les dépenses que les recettes, nous mettons toute la taxe foncière de l'année. On sait qu'on sera largement en dessous mais on met la totalité.

Anne SPIRE. Vous parlez du bâtiment 3 qu'on a acheté, tout le monde est au courant. Vous venez de dire qu'il est en phase d'être revendu. Avez-vous plus de précisions à ce sujet ? Quel va être le délai ? Et le montant de la vente de ce bâtiment ?

Monsieur le Maire. Le montant de la vente, vous le connaissez, puisque nous l'avons voté à 900 000 €. Il n'y a pas de changement sur ce dossier. La seule chose, c'est qu'il y a un permis de construire qui a été déposé, qui est en cours de validation à l'heure actuelle. La vente aura lieu lorsque le permis de construire sera validé, comme à chaque fois, quand il y a des conditions suspensives, ça fait partie des usages classiques. Normalement, d'ici fin septembre, le bâtiment est vendu.

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour 24

Contre 0

Abstention 5 **Jean-Michel WEINLING - Marc MOREAU – Anne SPIRE – Daniel PICARA
Eric LARGITTE**

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 5 abstentions » de Jean-Marc WEINLING, Eric LARGITTE, Daniel PICARA, Anne SPIRE et Marc MOREAU, décide :

- **D'ACCEPTER** la Décision Modificative n°1 au budget 2022.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Lecture du rapport par Jean-Michel VIART

Vous avez pu prendre connaissance des diverses communications du maire. Y a-t-il des questions, des remarques ?
Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 juillet à 19 h.

Les affaires générales, le 30 juin.

Jean-Marc WEINLING. La cérémonie du 18 juin se tiendra à 10 h 30 devant la mairie. Merci à Julien. On doit avoir 190 choristes qui vont venir du SNU. On vous attend nombreux.

Éric LARGITTE. Par rapport au chantier initié sur les caméras, est-ce que c'est toujours en cours

Monsieur le Maire. Nous avons fait une consultation qui ne nous a pas séduite. Non pas le tarif, on était dans les bons tarifs, mais dans les systèmes utilisés pour dialoguer de caméra à caméra, jusqu'au CSU. Nous avons relancé la consultation, elle est en ligne à l'heure actuelle. L'objectif est d'installer les caméras à partir de septembre-octobre.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 06.
(Délibérations certifiées exécutoires et affichées sur le Totem de la Mairie du 02.06.2022 au 02.08.2022)*

Secrétaire de séance
Olivier JOUAULT
Conseiller Municipal Délégué



Jean-Michel VIART
Maire



